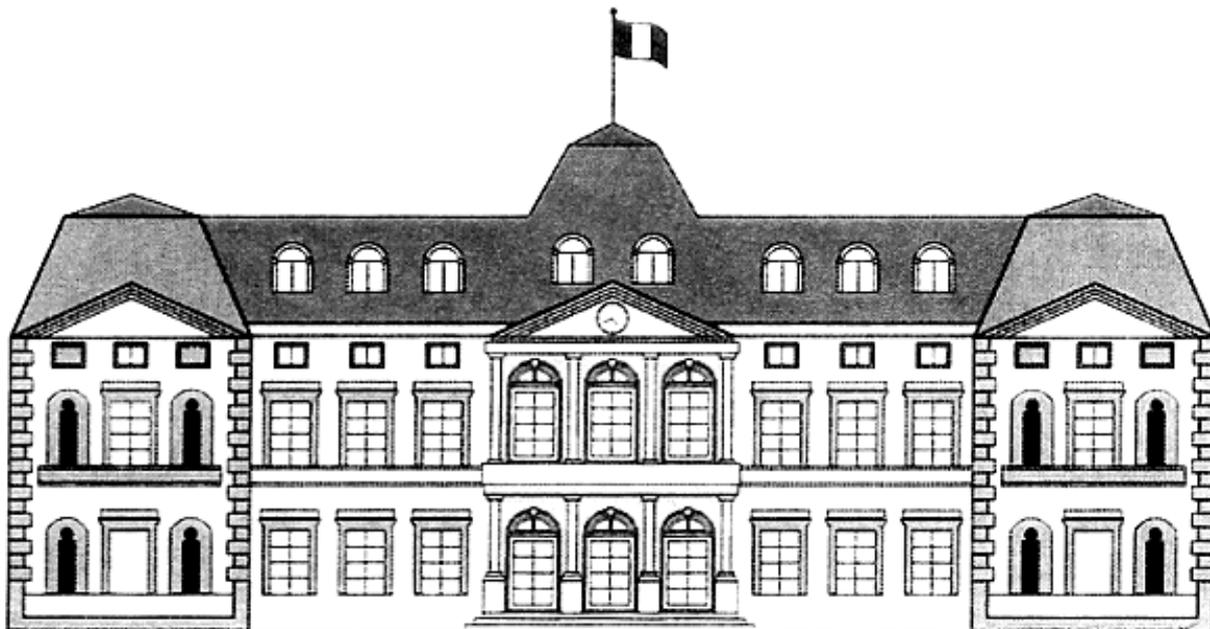




*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE



**R**ECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

**NUMERO SPECIAL NOVEMBRE 2012**

EDITE LE 19 NOVEMBRE 2012

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la  
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

# SOMMAIRE

RECTORAT D'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND .....	3
Arrêté rectoral n°2012-1054 du 15 novembre 2012 relatif à l'organisation du scrutin du 28 novembre 2012 concernant les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont-Ferrand.....	3

## RECTORAT D'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Arrêté rectoral n°2012-1054 du 15 novembre 2012 relatif à l'organisation du scrutin du 28 novembre 2012 concernant les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont-Ferrand

### Le Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND Chancelier des Universités

#### ARRETE

**ARTICLE 1er** : L'arrêté rectoral n°2012-993 du 29 Octobre 2012 susvisé est complété comme suit :

la répartition des bureaux de vote pour les élections, le 28 Novembre 2012, des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de l'Académie de CLERMONT FERRAND, est la suivante :

<b>Bureau n° 1</b> Université Blaise Pascal 34 avenue Carnot CLERMONT-FERRAND de 10 h à 18 h	<b>Bureau n° 9</b> Pôle commun entre Polytech et ISIMA Campus des Cézeaux AUBIÈRE de 9 h à 15 h	<b>Bureau n° 17</b> ESC - Ecole Supérieure de Commerce 4 Boulevard Trudaine CLERMONT-FERRAND de 10 h à 16 h	<b>Bureau n° 25</b> Lycée Virlogeux 1 rue du Général Chapsal RIOM de 8 h à 12 h
<b>Bureau n° 2</b> Résidence Universitaire Ph. Lebon 28 boulevard Côte-Blatin CLERMONT-FERRAND de 11 h à 14 h30 et 17 h à 19h 30	<b>Bureau n° 10</b> ENSCCF - Hall du bât. administratif Campus des Cézeaux AUBIÈRE de 9 h à 13 h	<b>Bureau n° 18</b> VetAgro Sup (ex ENITA) Marmilhat – RN 89 63 LEMPDES de 9 h à 14 h	<b>Bureau n° 26</b> Lycée professionnel P. Boulanger 25 chemin des Palisses PONT DU CHATEAU de 9 h à 12 h
<b>Bureau n° 3</b> Rés. Universitaire du Clos St- Jacques Rez-de-chaussée Bât A 25 rue Etienne-Dolet CLERMONT-FERRAND de 11 h à 19 h 30	<b>Bureau n° 11</b> IFMA Campus des Cézeaux AUBIÈRE de 9 h à 14 h	<b>Bureau n° 19</b> Lycée Blaise Pascal 36 avenue Carnot CLERMONT-FERRAND de 10 h à 14 h	<b>Bureau n° 27</b> Lycée Jean Zay 21 rue J. Zay THIERS de 8 h à 12 h
<b>Bureau n° 4</b> Rés. Universitaire du Clos St- Jacques 1er étage du Bâtiment A 25 rue Etienne Dolet CLERMONT-FERRAND de 11 h à 14 h	<b>Bureau n° 12</b> Amphithéâtre de l'UFR de Sciences Campus des Cézeaux AUBIERE de 10 h à 18 h	<b>Bureau n° 20</b> Lycée Sidoine Apollinaire 20 rue Jean Richepin CLERMONT-FERRAND de 11 h à 15 h	<b>Bureau n° 28</b> Résidence et restaurant universitaires Allée J. J. Soulier MONTLUÇON de 11 h à 14 h et de 18 h à 19 h 30
<b>Bureau n° 5</b> UFR de Lettres 29 boulevard Gergovia CLERMONT-FERRAND de 10 h à 18 h	<b>Bureau n° 13</b> UFR de Médecine 28 place Henri Dunant CLERMONT-FERRAND de 10 h à 18 h	<b>Bureau n°21</b> Lycée professionnel Marie Curie 19 boulevard Ambroise Brugière CLERMONT-FERRAND de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h	<b>Bureau n° 29</b> Lycée Paul Constans Rue Christophe Thivrier MONTLUÇON de 9 h30 à 10 h30 et 15 h30 à 16 h30
<b>Bureau n° 6</b> Pôle Tertiaire de la Rotonde (Hall RDC) 26 avenue Léon Blum CLERMONT-FERRAND de 10 h à 18 h	<b>Bureau n° 14</b> UFR d'Odontologie 11 Bd Charles de Gaulle CLERMONT-FERRAND de 10 h à 14 h	<b>Bureau n°22</b> Lycée privé Fénelon 1 cours Raymond Poincaré CLERMONT-FERRAND de 11 h 45 à 13 h	<b>Bureau n° 30</b> Lycée Albert Einstein Rue A. Einstein MONTLUÇON de 10 h à 12 h et 13 h à 15 h 30
<b>Bureau n° 7</b> Restaurant universitaire des Cézeaux Campus des Cézeaux AUBIERE de 11h à 14h 30 et 17h 30 à 19h 30	<b>Bureau n° 15</b> Ecole de Droit 41 Boulevard F. Mitterrand CLERMONT-FERRAND de 10 h à 18 h	<b>Bureau n° 23</b> Lycée privé Saint Alyre 20 rue Sainte George CLERMONT-FERRAND de 9 h à 12 h	<b>Bureau n° 31</b> Lycée Jean Monnet 39 place Jules Ferry YZEURE de 9 h à 12 h
<b>Bureau n° 8</b> MVE - Maison de la Vie Etudiante Campus des Cézeaux AUBIERE de 11 h à 18 h	<b>Bureau n° 16</b> Ecole d'architecture 71 bd Côte Blatin CLERMONT FERRAND de 9 h à 12 h	<b>Bureau n° 24</b> Lycée des métiers de l'hôtellerie Voie romaine CHAMALIERES de 9 h à 17 h	<b>Bureau n° 32</b> Lycée Albert Londres Boulevard du 8 mai 1945 CUSSET de 9 h à 12 h

**Bureau n° 33**  
Lycée polyvalent Valéry Larbaud  
8 boulevard Gabriel Péronnet  
CUSSET  
de 9 h à 15 h

**Bureau n° 36**  
Restaurant Universitaire  
25 rue de l'Ecole normale  
AURILLAC  
de 11 h à 14 h

**Bureau n° 39**  
Lycée polyvalent de Hte Auvergne  
20 rue Marcellin Boudet  
SAINT FLOUR  
de 9 h 30 à 12 h

**Bureau n° 42**  
Lycée privé du Sacré Cœur  
11 place Charles de Gaulle  
YSSINGEAUX  
de 9 h à 12 h  
et 13 h 30 à 16 h 30

**Bureau n° 34**  
Lycée professionnel Gustave Eiffel  
Rue Jules Bertin  
GANNAT  
de 9 h 10 à 12 h

**Bureau n° 37**  
Lycée Jean Monnet  
10 rue du Dr Chibret  
AURILLAC  
de 9 h à 12 h  
et 14 h à 17 h

**Bureau n° 40**  
Lycée technologique  
Avenue Raymond Cortat  
MAURIAC  
de 11 h à 13 h 30

**Bureau n° 43**  
Lycée polyvalent Emmanuel  
Chabrier  
Le Piny Haut  
YSSINGEAUX  
de 9 h à 12 h

**Bureau n°35**  
IFSI  
Centre hospitalier – Rue  
Pomparoux  
MONTLUCON  
de 9 h à 16 h

**Bureau n° 38**  
Lycée de la communication St Géraud  
23 rue du collège  
AURILLAC  
de 9 h à 14 h 30

**Bureau n° 41**  
Lycée Simone Weil  
22 bd Maréchal Joffre  
LE PUY EN VELAY  
de 9 h à 16 h

**Bureau n° 44**  
Lycée Léonard de Vinci  
Le Mazel  
MONISTROL SUR LOIRE  
de 11 h à 14 h

**Bureau n° 45**  
Lycée de la Chartreuse  
9 rue du Pont de la Chartreuse  
BRIVES CHARENSAC  
de 8 h 30 à 11 h 30

**ARTICLE 2** : Le dépouillement sera conduit sans interruption, dans chaque bureau à la suite immédiate de la clôture du scrutin.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au Recueil Administratif des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 15 novembre 2012  
Le Recteur,  
Chancelier des Universités

Signé : Marie-Danièle CAMPION

